

Saintes Marie de la Mer

Dimanche 06 Octobre 2024

La Ville de Tain l'Hermitage et le CCAS vous emmènent en bus visiter la station balnéaire des Saintes pour une journée 100 % détente et vous offrent une promenade en bateau au coeur de la Camargue !

TRANSPORT EN BUS :

ALLER (direction LES SAINTES)

Départ : Tain l'Hermitage

Parc du Chayla - 8h

RETOUR (direction TAIN L'HERMITAGE)

Départ : Les Saintes- 17h30

Arrivée : Tain l'Hermitage - 20h30

PARTICIPATION ET PUBLIC CONCERNÉ :

Tout Public - Uniquement à destination des Tainoises et Tainois

Adultes et adolescents de 16 ans et + : **5€**

Enfants accompagnés de 5 ans et + : **3€**

Gratuit pour les moins de 5 ans

REPAS TIRÉ DU SAC

**ATTENTION !
NOMBRE DE PLACES
LIMITÉ À 60 !**

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en Mairie. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné des pièces justificatives (Copie des Cartes d'Identité, livret de famille pour les enfants, un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Déposez-le à l'**accueil du CCAS** (1^{er} étage Hôtel de Ville) **avant le 15 septembre 2024**.

- **Inscriptions prioritaires pour les + de 65 ans du 02 au 06 septembre inclus.**
- **Inscriptions autre public : du 09 au 13 septembre.**

Contre remise du bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli et du paiement, il sera délivré un reçu à présenter le jour du départ.

Pour les mineurs âgés de 16 ans et plus et non accompagnés, le représentant légal complète le bulletin d'information et l'autorisation parentale (au dos du document). Les mineurs accompagnés et quel que soit leur âge sont sous la responsabilité de leurs parents durant toute la journée.

La Mairie de Tain l'Hermitage et le CCAS déclinent toute responsabilité pendant cette sortie culturelle aux SAINTES MARIE DE LA MER en dehors du temps de transport.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Saintes Marie de la Mer

Nom : Prénom :

Représentant légal (si mineur) :

Date naissance : / /

Adresse :

Tel :

Mail :

☐ Carte(s) d'identité / Livret de famille

☐ Justificatif de domicile

Règlement (paiement obligatoire à l'inscription) : Espèces / Chèque*

Accepte les consignes générales du Règlement ci-joint.

Date :

Signature :

Autres membres de la famille (enfants et/ou second parent) :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Je souhaite faire du bateau

* Rayez la mention inutile

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Représentant légal (si mineur) :

Adresse :

Tél portable : Mail :

autorise le mineur :

Nom : Prénom :

né(e) le :

à participer à la sortie «La Culture en balade» : Saintes Marie de la Mer le 06 octobre 2024 de 8h à 20h30.

Accepte les consignes générales décrites ci-dessus

Date :/...../.....

Signature :



En partenariat avec :



Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement.

Elles sont conservées durant le temps réglementaire puis éliminées au terme de la procédure légale.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la Ville de Tain l'Hermitage / 04 75 08 30 32.



DIMANCHE 06 OCTOBRE 2024

Saintes Marie de la Mer

En partenariat avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la Ville de Tain l'Hermitage lance une initiative pour favoriser l'inclusion sociale et renforcer le lien communautaire, en permettant à chacun de partager des expériences culturelles significatives, quel que soit son statut socio-économique.

04 75 08 90 53 / VILLE-TAIN.FR